


 devient 

102.7 Fm
 Suivez nous  

One Radio Numéro 1 au Togo www.oneradio.tg  (+228) 70121515  contact@oneradio.tg

ECONOMIE/FORUM TOGO-UE :
Un atelier de cadrage pour les porteurs de projet en Décembre P.3



ECONOMIE/FINANCES :
Le Treshold dans sa phase active P.3



Photo de famille à l'issue de la rencontre.

OTR :
Les professionnels de la communication formés sur les notions de la fiscalité



La table lors de la formation.

EmploiTogo.com
 Des annonces, des offres d'emploi, une banque de Cvs, des formations.
Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

Météo du jour
Matin:
 Partiellement couvert
 25°C
Après-midi:
 Partiellement couvert
 32°C

www.lemedium.info

LE MEDIUM

Hebdomadaire d'Informations #
 Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N°0422 du 1er au 07 Décembre 2020- Prix : 250 F CFA

PÉTROLEGATE :

Guerre de tranchées entre les ministres Sani Yaya et Kodjo Adédzé pour un contrôle du secteur pétrolier ?

P.4,5&6



PRÊT Special Fêtes

TAUX 0%

Vos cadeaux sont en route...

DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020 AU 31 JANVIER 2021

Durée : Maximum 6 mois
Possibilité de payer par anticipation

* Offre soumise à conditions



La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>

EDITO

De la considération pour la personne humaine

Lorsqu'on est dans une société d'humains, de réfléchis et de consciencieux, il est des actes que l'on doit essentiellement éviter de poser.

Ne pas considérer la personne humaine, rime avec une mauvaise appréhension de l'existence humaine. Nous ne sommes rien sur cette Terre. Et pourtant, nous nous égoïsons pour rien du tout comme si nous nous sommes donnés la vie.

En ayant du respect et de la considération pour autrui, nous nous valorisons et démontrons que nous avons compris que la personne humaine est la plus précieuse des richesses.

Vivement de l'Humanisme dans nos actes.

Crédo TETTEH

SOCIÉTÉ/ HUMANITAIRE :

La BB Lomé offre des équipements et matériels médicaux à trois CMS d'Agoè

La brasserie BB Lomé résolument engagée à améliorer la qualité de vie des populations situées dans son environnement immédiat, a fait don, vendredi 25 novembre dernier, d'équipements et matériels médicaux à trois CMS d'Agoè. Ce don, deux conteneurs 40 pieds des équipements et matériels médicaux, est allé à trois unités de soins de la préfecture d'Agoè-Nyivé, notamment les CSM d'Agoè, de Démakpoè et de Cacavéli. La cérémonie de remise officielle a eu lieu au Centre médico-social d'Agoè.

Par JPB

Initiée depuis plusieurs années déjà, la politique de responsabilité sociétale de la société brassicole BB Lomé se poursuit de plus en plus belle, surtout, en cette période de crise sanitaire liée au nouveau coronavirus. Hier vendredi 25 novembre, la BB Lomé a choisi de renforcer le plateau technique de trois unités de soins de la commune Agoè-Nyivé1, notamment les CMS d'Agoè, de Cacavéli et de Démakpoè.

Il s'agit de deux conteneurs 40 pieds des équipements et matériels médicaux divers, notamment les aspirateurs, les matériels de kinésithérapie, des cartons de lunettes médicales, des sonoage (pour échographie), des plateaux de bébés, des portes-bébés, des balances, des béquilles, des lits, des cartons de compresse, des lots de bavettes, des dispositifs de lave-mains, etc.

Ce don, selon le Directeur général de la BB Lomé, Thierry Feraud, a été rendu possible grâce à nos partenaires (COCA-COLA à travers la Fondation COCA-COLA et Medshare, un organisme d'aide humanitaire). C'est "un symbole de la haute estime de la BB Lomé et de son engagement continu en faveur des couches les plus vulnérables", a-t-il souligné.

Tout en félicitant "l'ensemble des acteurs de la santé qui travaillent sans relâche" à contribuer à une bonne santé des populations, le DG de la BB Lomé a félicité les plus hautes autorités pour "tous les



Thierry Feraud, DG de la BB Lomé lors de son allocution.



Une vue du don.

efforts, leur engagement et leur détermination pour le maintien et la continuité des services de santé en direction de la population", ceci dans l'optique d'atteindre les objectifs de développement durable.

Représentant à cette cérémonie le ministre en charge de la Santé, Dr José Apetsianyi-Nayo, directrice régionale de la santé du grand Lomé, a félicité la BB Lomé pour son engagement auprès des structures sanitaires de la commune d'Agoè-Nyivé 1. Elle a fait remarquer que cette action "est en phase avec l'axe 5 de notre plan national de développement sanitaire qui couvre la période 2016-2022". Selon elle, "la bonne santé d'une population passe par son accès au soin promotionnel préventif, curatif et réadaptatif qui doivent être adéquats. Et pour avoir ces soins curatifs de qualité, la disponibilité des infrastructures, des ressources humaines et des équipements s'avère indispensable".

Tour à tour, le premier responsable de du CMS Agoè-nyivé, Dr Kallao Assima Essodom, le chef canton d'Agoè Nyivé, Togbui Edmond Kpodjo Sézro 4, se sont succédés au podium pour exprimer leur vif sentiment de joie et témoigné leur gratitude à l'endroit de la BB Lomé qui, depuis plusieurs années, vient en aide de diverses manières aux populations de la Commune d'Agoè-Nyivé 1.

L'occasion faisant le larron, Dr Kallao a invité d'autres donateurs à emboîter le pas à la BB Lomé afin, notamment d'achever la construc-

tion du bâtiment de la pédiatrie dont les travaux sont arrêtés depuis des années, faute de moyens.

Créée en 1964 en même temps

que le Port autonome de Lomé, la Brasserie du Bénin, devenue Brasserie BB Lomé, s'engage à faire les mêmes dons à Kara et à Anfoin

TOGOCOM LANCE AU TOGO LE 1^{ER} RÉSEAU 5G D'AFRIQUE DE L'OUEST

TOGOCOM CHANGE POUR VOUS

@togocom.tg | @togocom.tg | Service Client : 888 119 | togocom.tg | togocel.tg | togotelecom.tg
7 jours / 7 de 7h à 21h

TOGOSTARTUP.COM

Nous aidons les entrepreneurs à vendre ou à transmettre leurs entreprises à d'autres entrepreneurs. Vous allez prendre votre retraite, voyager, vendre votre fonds de commerce, nous sommes là pour vous trouver des repreneurs fiables.

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

EMPLOITOGO.COM

PUBLIER VOS OFFRES D'EMPLOI ET RECRUTER LE MEILLEUR CANDIDAT SUR EMPLOITOGO.COM

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Paiement par tmoney ou flooz

info@sogesti.net

EMPLOIENPOCHE.COM

PUBLIER VOS APPELS D'OFFRES, VOS MARCHES PUBLICS -INSCRIPTION COMME PRESTATAIRE

PRIX D'UNE ANNONCE : 10 000 FCFA

Whatsapp : 91 06 88 07 - 9612 04 24

Paiement par tmoney ou flooz

info@sogesti.net

SOGESTI REVENDEUR DES LOGICIELS SAGE

Nos consultants certifiés SAGE mettront leur expérience et leur savoir-faire à votre service pour vous accompagner dans tous vos projets. Du commercial, au consultant en passant par votre chef de projet dédié, vos interlocuteurs clés assurent l'installation, le paramétrage personnalisé, la formation, le support technique ainsi que la maintenance de votre système de gestion Sage.

Sage compta monoposte à partir 600 000 FCFA

sage gescom à partir de 600 000FCFA

sage paie rh à partir de 800 000 FCFA

Pour les installations et formations, merci de nous contacter:

NOUS JOINDRE SOGESTI GROUP

139 RUE VANLARE FACE CSTT

Whatsapp : 91 06 88 07 - 96 12 04 24

info@sogesti.net



Récépissé

N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC

Adresse :

893, rue 19 Saint Joseph

01 BP : 450 Lomé

Tél : +228 91538081

Courriel : lemedium2013@yahoo.fr

Maison de la Presse, Casier N° 78

N°RCCM : TG-LOM 2015A6516

NIF : 1000480972

N°CFE : 7966PP2015/2015

Directeur de la Publication :

CRÉDO ADJÉ K. TETTEH

Directeur de la Rédaction :

Ali SAMBA

Rédaction :

Crédo TETTEH

Ali SAMBA

Infographie : JPB

Crédit Photos: KEKERE Razak

Impression : SDR

Tirage : 2.500 exemplaires

Distribution: Dodo Abalo (90 975256)

ECONOMIE/FORUM TOGO-UE :

Un atelier de cadrage pour les porteurs de projet en Décembre

Durant deux jours, les 13 et 14 Juin 2019, environ 400 participants dont 300 investisseurs de 28 Etats membres de l'Union européenne et du Togo y compris la diaspora togolaise ont exploré les opportunités d'investissement et de partenariat entre le Togo et l'Union Européenne.

Par Ali SAMBA

Un suivi constant de tous les porteurs de projets ayant participé audit forum a été maintenu, avec des rencontres individuelles et des visites d'entreprises. Ainsi donc, le gouvernement togolais, avec l'appui de la Délégation de l'Union Européenne au Togo (DUE), a recruté un cabinet d'experts pour appuyer ces porteurs de projets dans la restructuration de leurs plans d'affaires en vue de disposer des dossiers solides facilement défendables devant les institutions financières. A cet effet, le cabinet BAGE SARL a été retenu pour apporter une assistance technique aux porteurs de projets du forum, indique-t-on au gouvernement.

On souligne que Le cabinet mobilisera une équipe de 15 experts, spécialistes dans différents domaines notamment, des experts comptables, des managers de projets, des agronomes et des ingénieurs industriels.

Au total, 125 projets sont rete-



Le diplomate allemand au Togo

nus pour bénéficier de cette assistance technique. A terme, le cabinet devra non seulement, renforcer les capacités des porteurs de projets notamment, dans la gestion d'entreprise, la gestion de la dette et sur d'autres aspects techniques pour leur permettre de mieux gérer leurs entreprises, mais aussi les accompagner dans la levée des fonds.

S'agissant des prochaines étapes, un atelier de cadrage est prévu dans la première quinzaine du mois de décembre 2020 entre le cabinet et les porteurs de projets, pour permettre aux experts d'engager des échanges B to B en vue de la restructuration des plans d'affaires selon les standards requis.

Des visites d'entreprises ou de sites de productions sont prévues



dès janvier 2021; des rencontres structurées auprès 2 des banques, des institutions non-bancaires, des sociétés crédit-bail, des fonds d'investissement et des investisseurs potentiels seront organisées pour présenter les projets restructurés.

A la date du 17 juin 2020, 10 projets d'une valeur globale de 15,6 milliards FCFA sont à l'étape de mise en œuvre et 18 autres évalués à 320,4 milliards FCFA sont, soit en extension, soit en attente de financements complémentaires, révèle le comité de suivi.

Il faut rappeler que depuis la fin du FETUE, une vingtaine de manifestations d'intérêts de la part des investisseurs internationaux pour les projets prioritaires du PND a été enregistrée, un mémorandum d'entente d'un montant de 05

milliards FCFA a été conclu un mois plus tard entre le Gouvernement et le Fonds d'investissement Kara dans le secteur de l'agro-industrie, de même que la signature d'une convention de 2,6 milliards \$ avec le Groupe Dangoté en novembre 2019.

Autres fruits directs du FETUE, le renforcement du partenariat entre le gouvernement et des institutions financières, prêtes à accompagner les promoteurs de projets dont le coût est inférieur à 150 millions FCFA, l'organisation de rencontres entre les institutions financières sous régionales basées au Togo et des promoteurs togolais de la diaspora, et un mentorat de la BAD envers certains promoteurs de projets présents au **Forum**.

ECONOMIE/FINANCES :

Le Treshold dans sa phase active

L'agence américaine de et le Gouvernement Togolais ont officiellement lancé le démarrage de la mise en œuvre du Programme Seuil du Togo. Le 14 février 2019 le Togo et la Millennium Challenge Corporation (MCC) ont signé un accord de don du Programme Seuil d'une valeur de trente-cinq (35) millions de dollars. Il sera mis en œuvre sur une période de quatre (04) ans et permettra de stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté grâce à des réformes dans le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et le secteur du foncier pour accélérer la productivité agricole.

Par Koudjoukabal

Ce programme comporte deux (02) volets à savoir : le Projet de réforme des Technologies de l'Information et de la Communication qui vise à améliorer l'efficacité des entreprises, la productivité, les investissements et la croissance grâce à un accès amélioré aux services des TIC de haute qualité à un coût raisonnable au Togo ; et le Projet de réforme foncière pour accélérer la productivité agricole qui a pour objectif d'améliorer la sécurité du régime foncier pour accroître les investissements dans le secteur agricole.

Selon le gouvernement, ce programme est donc parfaitement ali-



Echange de documents

gné sur le plan national de développement, la déclaration de politique générale et la nouvelle feuille de route gouvernementale 2025.

Cette feuille de route qui trace un cap clair et déterminé pour faire du Togo un Pays de cohésion et de paix, et une Nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable, se décline en 03 principaux axes à savoir i) Renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ; (ii) Dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ; et (iii) Moderniser le pays et renforcer ses structures.

Il convient de rappeler que depuis plusieurs années, notre pays s'est engagé sous l'impulsion du Président de la République à travailler pour l'éligibilité aux programmes de la MCC.

A en croire le ministre des éco-



Photo de famille à l'issue de la rencontre.

nomies et des finances, dans ce contexte, d'importantes réformes ont été mises en œuvre par le Gouvernement dans les secteurs stratégiques tels que (i) les infrastructures économiques ; la lutte contre la corruption ; les libertés publiques ; les libertés politiques ; l'amélioration de l'environnement des affaires ; la modernisation de la justice ; le renforcement de la sécurité sociale et la digitalisation des services.

Comme conséquence, la performance du Togo sur les indicateurs de la MCC a connu une amélioration constante d'année en année. De sept (07) indicateurs sur 20 en 2015, le Togo a validé quinze (15) indicateurs sur 20 sur la carte des scores 2021 contre quatorze (14) indicateurs l'année précédente. Comme autre fait marquant, sur 78 pays évalués par la MCC, seuls 25

ont réussi la carte des scores et le Togo est classé deuxième pays en Afrique après le Cap Vert.

" Cette performance remarquable s'ajoute à celle enregistrée dans les autres évaluations dont entre autres le Doing Business et le CPIA de la Banque Mondiale, l'indice sur la bonne gouvernance de la fondation MÔ Ibrahim, etc. En conséquence, notre pays confirme son statut de réformateur " a dit Sani Yaya.

Le Gouvernement s'est engagé à apporter les facilités nécessaires pour une bonne exécution du programme. " Je saisis cette opportunité pour exhorter nos partenaires à la flexibilité dans la mise en œuvre des activités tout en ayant à l'esprit les progrès déjà enregistrés par notre pays dans les deux secteurs du programme " a conclu Sani Yaya.



Christian Trimua, ministre des Droits de l'homme et porte-parole du gouvernement, a invité les fournisseurs d'accès à internet (FAI) à redoubler d'efforts pour donner un accès au plus grand nombre à des tarifs abordables. 'Les FAI doivent imaginer de nouvelles politiques commerciales pour faire face à la forte demande, notamment concernant l'enseignement. Dans ce domaine, la connexion à internet est indispensable', a-t-il expliqué. 'Aujourd'hui l'Internet est un véritable enjeu pour notre pays et nous entendons les plaintes de nos compatriotes là-dessus. Et on ne peut qu'interpeller tous les fournisseurs d'accès à internet notamment les opérateurs de téléphonie', a-t-il ajouté.

A côté de TogoCom et Moov qui proposent des connexions par fibre, filaire et 4G, trois autres opérateurs sont présents sur ce marché (Café Informatique, pionnier au Togo, GVA/Vivendi et Teolis).

Source : @republicoftogo.com

ECONOMIE : 'LA CONCURRENCE EST SAINE'



Une seconde brasserie, la Société Nouvelle de Boissons (SNB) est apparue sur le marché togolais récemment. Elle propose de la bière et récemment des sodas.

Comme le fait la BB (Groupe Castel) présent au Togo depuis des décennies.

Une concurrence qui n'inquiète pas le directeur général de BB, Thierry Féraud.

'Je leur souhaite bonne chance et je suis très ravi d'être en face d'un concurrent, direct. Cela va créer de l'émulation et dynamiser le marché au profit des consommateurs', a-t-il déclaré vendredi.

BB est un poids lourd comparé à la SNB. Elle lance régulièrement de nouveaux produits (bière et sodas) et est surtout fière de créer des emplois et de faire travailler les producteurs de riz locaux.

La société est également très impliquée dans les actions sociales. Ses dernières interventions se concentrent dans le secteur de la santé avec la modernisation et l'équipement de plusieurs centres médicaux à Lomé et à l'intérieur du pays.

Source : @republicoftogo.com

PETROLEGATE :

Guerre de tranchées entre les ministres Sani Yaya et Kodjo Adédzé pour un contrôle du secteur pétrolier ?

Chaque jour avec son lot de surprises, de découvertes, de révélations, de contorsions administratives et de convoitises malades en vue d'un contrôle dorénavant du secteur pétrolier dans notre pays.

Tel un gibier, plusieurs personnes réparties en réseaux, à dessein, ne cessent de multiplier les stratégies et les embrouilles afin de prendre le contrôle du secteur pétrolier.

Par Crédo TETTEH

Et pour y parvenir, toutes les voies sont à explorer, même les plus ignobles, les plus sadiques et immorales car l'essentiel serait de parvenir à ses fins, des fins qui cacheraient assez de zones d'ombres, tant les acteurs penseraient jouer habilement et en toute quiétude. Ils se croiraient plus intelligents, futés, rusés et même bien outillés pour jouer à raison dans la trahison.

Une confiance vouée s'entretient en posant des actes responsables, pas en termes de convoitises mais en toute honnêteté et sans arrière-pensée.

Et décidément, cette histoire de " Petrolegate " apporte de jour en jour, son lot de surprises. Même dans le cercle fermé de ceux qui se disent " immunisés " et aux affaires. Bref, tous se cherchent et chercheraient à se tailler la part du lion.

Dans notre travail de mieux comprendre le circuit d'approvisionnement du Togo en produits pétroliers et surtout eu égard à certains " dires " allant dans tous les sens avec l'aide de multiples et dirigées boussoles, nous apprenons que les mis en cause auraient, en milieu de semaine dernière, déposé leur " droit de réponse " à qui de droit, suite au rapport d'audit, version provisoire des Inspecteurs de l'Inspection générale des finances, Messieurs Ibrahim et Tcha-Banna. C'est normal vu que les procédures le leurs permettent pour non seulement la manifestation de la vérité mais surtout une meilleure compréhension du sujet.

Ainsi donc, nous avons appris que Messieurs Francis Sossah Adjakly, Fabrice Affatsawo Adjakly et Koffi Ononh-Nofoumi Kondo Comlan ont produit leurs observations sur le rapport provisoire de la mission de contrôle et de réconciliation des données de la chaîne d'approvisionnement en produits pétroliers au Togo. Des observations de 63 pages avec 38 annexes adressés le 26 novembre 2020 contre décharges au ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation locale, au ministre de l'Economie et des finances et à l'Inspecteur Général des Finances par intérim (voir facs similaires).

S'agissant des observations formulées par les personnes ciblées par le rapport d'audit, dans sa version provisoire du 23 octobre 2020, si ce à quoi nous avons eu accès n'est vrai qu'à moitié, nous serions en face d'un véritable scandale d'État à savoir l'utilisation de la puissance publique par certains agents de l'État afin de nuire tout simplement à d'autres agents du même État.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE
DIRECTION DES OPERATIONS FINANCIERES ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT
N° 573 /MEF/SG/DGTC/DOFIPE/2020

REPUBLICQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie
Lomé, le 21 OCT 2020

Objet Clôture du compte du CSFPPP

Monsieur le Directeur Général,

A la suite de sa mission de contrôle et de réconciliation des données au niveau de la Société Togolaise de Stockage de Lomé (STSL), de la Société Togolaise d'Entreposage (STE), du Complexe Pétrolier de Lomé (COMPEL), du Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers (CSFPPP) et de toutes les autres structures aussi bien publiques que privées impliquées dans la chaîne de la commande des produits pétroliers, l'Inspection Générale des Finances (IGF) a, par lettre n° 176-C-20/IGF du 15 octobre 2020, demandé la clôture du compte n° 06426900169 ouvert au nom du CSFPPP dans vos livres.

A cet effet, je vous prie de bien vouloir virer le solde de ce compte sur le compte dont les références sont :

- Code banque	:	TG000
- Code Agence	:	01001
- Numéro de compte	:	000000050009
- clé RIB	:	83
- code swift	:	BCAO.TGTG.

ouvert au nom de « TRESOR – COMPTE UNIQUE » dans les livres de la BCEAO.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Ekpao ADJABO

Monsieur le Directeur Général
de la BTCI
LOME

01 BP : 324 Lomé 01, Tél (00 228) 22 21 27 54 FAX : (00 228) 22 21 59 78
E-mail : secretariat.detco@tresorpublic.gouv.tg

Pour cette parution du jour, nous nous faisons le devoir et le plaisir de donner juste un avant-goût en exclusivité pour nos lecteurs. Ainsi, pour aujourd'hui, nous nous penchons sur la recommandation 41 du rapport d'audit, version provisoire des sieurs IBRAHIMA et TCHA-BANNA.

Que dit cette recommandation 41 ?

Que le Ministre Kodjo Adedze " ouvre " dans les livres du trésor Public un compte de dépôt au nom du CSFPPP pour loger les ressources du poste " mécanisme d'ajustement ".

Pourquoi une telle recommandation ? Nous ne saurions le dire ?

Cependant ce qui est sûr et frappant aussitôt, c'est que cette recommandation des auditeurs a été mise en application de manière EXCEPTIONNELLE par les agents du Ministre Sani YAYA notamment par M. IBRAHIMA en sa qualité d'Inspecteur des Finances de classe exceptionnelle et Inspecteur général des Finances par intérim. Pourrions-nous insinuer d'une démarche pressée, pressante ou " à la togolaise " ?

Pour une meilleure compréhension de nos lecteurs, nous voudrions sacrifier à un exercice de chronologie des faits ou dans les faits.

Ceci dit :

- Le 15 octobre 2020, M. IBRAHIMA écrit à M. Ekpao ADJABO, directeur du trésor et de la comptabilité publique, la lettre référencée 176-C-20/IGF. Dans cette lettre, M. IBRAHIMA demande à M. ADJABO d'appliquer d'une drôle de manière la recommandation No 41. Nous voudrions parler et comprendre français :

- M. IBRAHIMA recommande qu'on ouvre un compte au Trésor Public mais il commence par demander qu'on ferme un compte à la BTCI.

Devrions-nous y comprendre quelque chose ?

- M. IBRAHIMA demande que ce soit le Ministre ADEDZE qui applique cette recommandation mais avec M. ADJABO, ils se substituent au Ministre ADEDZE (ou peut-être avec son consentement) pour faire appliquer cette recommandation.

A ce stade, et vu les contradictions, n'est-ce pas

Suite à la page 5

PETROLEGATE :

Guerre de tranchées entre les ministres Sani Yaya et Kodjo Adédzé pour un contrôle du secteur pétrolier ?

Suite de la page 4

donc compliqué de suivre un tel développement ?

- Le 21 octobre 2020, M. ADJABO, le directeur du Trésor et de la comptabilité publique, écrit au directeur général de la BTCI pour lui demander de fermer le compte du CSFPPP dans ses livres et de virer plus de 350.000.000 de FCFA sur le compte du Trésor Public, TRESOR COMPTE UNIQUE.

Bien dit, mais la logique ne suit pas. Pourquoi donc ? Ils annoncent publiquement qu'ils vont faire ouvrir dans les livres du Trésor Public un compte au nom du CSFPPP et quand ils appliquent, on découvre que :


1. Le compte n'est pas ouvert
2. L'argent du CSFPPP vient de prendre une autre trajectoire.

Ne pourrions-nous pas insinuer sans gros risque de nous tromper que cette pratique justifierait que nombre de fournisseurs hésitent ou n'aient pas confiance dans le Trésor Public avec de telle façon de faire ? Nous nous interrogeons.

- Le 24 octobre 2020, le rapport d'audit provisoire d'IBRAHIMA est déposé au domicile du Ministre ADEDZE et le 26 octobre 2020, il est remis aux sieurs ADJAKLY et KONDO COMLAN. Tout le monde voit le problème ?

Ce que nous notons à ce stade est que les sieurs IBRAHIMA et ADJABO ont commencé à appliquer une recommandation d'un rapport provisoire avant le dépôt de celui-ci et à la place du Ministre (ou avec son consentement) qui doit l'appliquer.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
SECRETARIAT GÉNÉRAL



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

N° 2977/MEF/SG/DGTCF

Lomé, le 12 NOV 2020

S. Ministe

Monseigneur le Ministre et Cher Collègue,

Par votre lettre n° 228/MCICL/CSFPPP en date du 10 novembre 2020 relative à la clôture du compte de CSFPPP dans les livres de la BTCI, vous avez sollicité l'autorisation des dépenses déjà engagées en attendant de se conformer aux nouvelles instructions liées au Compte Unique du Trésor.

En réponse, je vous saurais gré des dispositions urgentes que vous voudriez bien faire prendre afin que vos services techniques et le Comité de Suivi des Fluctuations des Prix des Produits Pétroliers (CSFPPP) prennent attache avec la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour les formalités de fonctionnement du compte "CSFPPP/Fonctionnement" qui sera ouvert dans les livres du Trésor public.

La rencontre de vos services techniques avec le Trésor public devra également se pencher sur la définition des modalités de gestion des ressources constituées par la redevance du poste « mécanisme d'ajustement » et en faire un arrêté Interministériel conformément aux dispositions de l'article 13 du décret n° 2010-146/PR relatif au mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe des produits pétroliers.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que, selon les dispositions de l'article 12 du décret susmentionné, les redevances du poste « mécanisme d'ajustement » sont prévues pour le fonctionnement du CSFPPP et des organes techniques qui lui sont rattachés. Par conséquent, la gestion de

01 BP : 324 Lomé 01, Tél : (00 228) 22 21 27 54 ; FAX : (00 228) 22 21 59 78
E-mail : secretariat.ministre@economie.gouv.tg

OBSERVATIONS DE MESSIEURS FRANCIS SOSSAH ADJAKLY, FABRICE AFFATSAWO ADJAKLY ET KOFFI ONONH-NOFOUMI KONDO COMLAN SUR LE RAPPORT PROVISOIRE DE LA MISSION DE CONTRÔLE ET DE RÉCONCILIATION DES DONNÉES DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS PÉTROLIERS AU TOGO

Nous, Francis Sossah ADJAKLY, Fabrice Affatsawo ADJAKLY et Koffi Ononh-Ofoumi KONDO COMLAN, respectivement ancien coordonnateur, directeur financier et coordonnateur par intérim du CSFPPP, exerçons par la présente notre droit de réponse au rapport provisoire de la mission d'audit confiée à M. Abdoubaki TCHA-BANNA, inspecteur des finances, par lettre de mission en date du 27 juillet 2020 de M. Djimba Nakabou IBRAHIMA, inspecteur des finances de classe exceptionnelle, relativement à la chaîne d'approvisionnement en produits pétroliers au Togo.

Avant tout développement au fond sur les différents chapitres traités par les auditeurs, nous ne pouvons dissimuler notre surprise ainsi que notre dépit, face à la partialité délibérée qui a marqué l'exécution de la mission à notre regard, qui l'a amené à afficher une hostilité caractérisée dans ses analyses et conclusions chaque fois que celles-ci nous ont visés. Le climat qui a prévalu tout au long de la mission induit, de notre part, un doute quant aux véritables finalités de l'audit, dont les conclusions nous portent à croire, qu'il n'a été commandité que dans le but [exclusif de tout autres] d'accabler les ADJAKLY, et trouver matière à corroborer les allégations infamantes dont la rumeur publique a entaché leur nom, depuis les publications scandaleuses parues dans certains journaux de la place. Outre les réponses aux diverses recommandations nous indexant personnellement, nous souhaitons apporter des observations générales sur le déroulement de la mission et le contenu de ce rapport dans son ensemble.

Ce qui poserait un problème et surtout sans commentaire de notre part car nous souhaiterions que les lecteurs ou observateurs puissent faire la part des choses à travers une lecture impartiale en considérant bien évidemment la CHRONOLOGIE DES FAITS que nous avons exposée.

Nous poursuivons la lecture suivie et dirigée ou l'analyse logique :

- Le 12 novembre 2020, le Ministre Sani YAYA qui serait muet jusqu'à présent entre dans la danse. Il écrit en réponse à son collègue du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale :

Qu'est-ce qu'on y lit dans cette correspondance :

1. Que Sani YAYA entérine l'application d'une recommandation d'un rapport provisoire qu'il ne lui revient pas d'appliquer et qui a été appliquée avant le dépôt du rapport qui la contient.
2. Que le fameux compte du CSFPPP dans les livres du Trésor Public n'est toujours pas ouvert au 12

novembre 2020, date du courrier du Ministre YAYA, puisque ce dernier affirme que le compte " sera ouvert dans les livres... "

3. Qu'après que ses collaborateurs " aient raclé " les 352.000.000 FCFA du compte du CSFPPP, Sani YAYA, s'alarme en demandant qu'il n'y ait pas de rupture dans l'approvisionnement. Gouverner c'est prévoir, il aurait peut-être dû y penser plus tôt, n'est-ce pas ?

En suivant ce feuilleton riche en rebondissement qu'est le sujet " Petrolegate ", on aurait cru que la saga se termine ici. Pas du tout. Et tenez-vous bien !

Que lit-on dans la description de ce nouvel épisode de cette série dans le droit de réponse des ADJAKLY ?

-Que M. ADJABO a rétro-pédalé et donné des instructions pour que le compte du CSFPPP à la BTCI fermé, soit rouvert.

Suite à la page 6

PETROLEGATE :**Guerre de tranchées entre les ministres Sani Yaya et Kodjo Adédzé pour un contrôle du secteur pétrolier ?**

Suite de la page 5

Ouverture d'un compte de dépôt dans les livres du Trésor Public

CLXXVII. Nous nous interrogeons sur les conditions dans lesquelles la recommandation n°42 a pu être mise en œuvre avant même la communication du rapport provisoire. En effet, le rapport provisoire des auditeurs a été remis au Ministre du commerce le 24 octobre 2020 à son domicile selon les dires du Ministre. Ce dernier l'a transmis au Coordonnateur *pi* le 26 octobre 2020.

CLXXVIII. Or, avant même que le rapport provisoire ne soit transmis à notre Ministre le 24 octobre 2020, le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) par courrier N°573/MEF/SG/DGTCP/DOFIPE/2020 du 21 octobre 2020 et sur requête de l'Inspecteur Général des Finances par lettre

n°176-C-20/IGF du 15 octobre 2020, a demandé la clôture du compte N°06426900169 ouvert au nom du CSFPPP dans les livres de la BTCL.

A suivre les raisonnements et les manières d'agir, de réagir et de fonctionner au niveau du Ministère des Finances sous YAYA Sani, nous nous rendons à une évidence dont nous faisons l'économie de qualification :

1. Le Ministre YAYA Sani envoie ses experts de l'IGF auditer une structure dans laquelle il est vice-président avec l'autorisation du Président qui n'est autre qu'ADEDZE,

2. Avant le dépôt du rapport provisoire par les auditeurs chez ADEDZE, IBRAHIMA, patron de l'IGF et collaborateur de SANI YAYA, envoie un ordre au Directeur du Trésor Public, Ekpao ADJABO, lui ordonnant de fermer le compte du CSFPPP à la BTCL en rasant au passage les 352.000.000 FCFA qui s'y trouvaient.

3. Le Directeur du Trésor Public, ADJABO, s'empresse de racler le compte.

4. ADEDZE, Président du CSFPPP écrit à Sani YAYA, son vice-président, pour lui dire qu'à la suite

CLXXIX. Cette opération a été faite sans que la cellule administrative et technique du CSFPPP ne soit informée. Le CSFPPP a été alerté quand les fournisseurs l'ont contacté pour lui faire savoir qu'ils n'arrivaient pas à encaisser ses chèques pour défaut de provision. Ce n'est qu'en vérifiant par une demande de relevé de compte auprès de la BTCL que nous avons découvert la clôture du compte par le DGTCP. Contacté le 13 novembre 2020 par le Ministre du commerce, le directeur général de la DGTCP a rétro-pédalé et donné des instructions à la BTCL pour que le compte soit réouvert.

CLXXX. Notons que le solde créditeur du compte BTCL à sa clôture inopinée, soit environ 352.000.000 de francs CFA, n'a pas été crédité par le Ministère des finances après la réouverture du compte. A ce jour nous ne savons pas où sont ces fonds. Ce sont des dysfonctionnements de cette nature qui ont altéré la confiance des fournisseurs dans le traitement public de leurs ressources et les ont ainsi conduits à remettre en place les sociétés d'intermédiation en 2016.

OBSERVATIONS LIMINAIRES

De prime abord nous tenons à faire observer que le rapport provisoire ne nous a jamais été officiellement notifié, alors que la quasi-totalité de ses conclusions nous accusent directement et personnellement, en nous imputant des responsabilités pouvant recevoir des qualifications pénales puisqu'il s'agirait de prévarications. Les rapporteurs ne pouvaient méconnaître que la procédure régissant la mission nous accorde un délai qui court à compter de la remise du rapport provisoire, pour exercer un droit de réponse. Alors que de larges extraits dudit rapport notamment ceux nous mettant en cause, sont diffusés sur les réseaux sociaux et font les choux gras d'une presse haineuse, il nous a fallu réclamer à notre ministre de tutelle, par écrit¹, une communication officielle du rapport, pour apprendre que la remise faite au CSFPPP le 26 octobre 2020 (sans décharge adéquate, sans tampon de l'institution²), nous était opposable.

I. Malgré cette pratique inorthodoxe préjudiciable à nos droits, nous vous en donnons acte et avons tenu à faire de notre mieux pour répondre dans le délai de 30 jours imparti par la lettre de mission afin de ne pas retarder l'issue du rapport d'audit définitif.

II. Nous regrettons en outre que les auditeurs aient allégué une coopération insatisfaisante de la part des auteurs de ce droit de réponse pour justifier certaines conclusions de leur rapport, lorsque celui-ci a accusé des carences notionnelles, qui sont plutôt le résultat d'une mauvaise appropriation par les auditeurs, des principes juridiques qui gouvernent le secteur pétrolier au Togo, ainsi que du vocabulaire propre audit secteur. Une meilleure curiosité et un souci de partialité aurait permis au rapport provisoire qui en a résulté, de refléter une plus grande crédibilité scientifique.

IV. Il est particulièrement regrettable que les auditeurs n'aient pas réussi à appréhender les structures de prix à la pompe des produits pétroliers, car cette lacune a occasionné des approches comptables hasardeuses, qui ont forcément vicié les conclusions qu'ils en ont tirées sur le plan de la cohérence en matière de comptabilité publique.

¹ Lettre de M. Francis S. ADJAKLY au Ministre du commerce du 3 novembre 2020

² Lettre de l'inspecteur général des finances au Ministre du commerce du 23 octobre 2020

Page 2 sur 62

de plusieurs chèques revenus impayés, il vient de découvrir à sa grande surprise la fermeture du compte du CSFPPP à la BTCL et la disparition de l'argent qui s'y trouvait.

5. Sani YAYA répond : oui, mes services ont effectivement fermé votre compte (sans vous prévenir) et pris les 352.000.000 FCFA mais ne vous inquiétez pas, promis juré, je vais créer un autre compte bientôt. En attendant, demandez à vos collaborateurs de continuer à veiller à la sécurité de l'approvisionnement.

6. Par derrière son patron Sani YAYA, Ekpao ADJABO, le Directeur du Trésor Public en total contradiction avec le courrier de ce dernier, passe derrière lui pour aller ré-ouvrir à la BTCL, le compte fermé.

Ici, il y a lieu de se demander qui au juste ordonne à qui finalement dans cette histoire aux allures des frères Dalton ou des Pieds Nickelés ?

Sani YAYA, Ministre des Finances, ADEDZE, Ministre du Commerce, IBRAHIMA, Inspecteur Général des Finances ou Ekpao ADJABO, Directeur du Trésor Public ?

Ne serait-on pas tenté de dire que : IBRAHIMA ordonne à ADJABO qui ordonne à Sani YAYA qui ordonne à Kodjo ADEDZE ?

Pour conclure sur une note un peu plus sérieuse, à l'heure du PND, quel investisseur majeur va investir dans notre pays s'il apprend que des fonds d'une entreprise privée déposée dans une banque commerciale privée peuvent faire l'objet d'opération (fermeture, tentative de prise de contrôle) par des fonctionnaires du gouvernement dans le cadre d'un audit qui n'est pas encore complété et dont les recommandations sont à la discrétion du ministère de tutelle ?

Dossier à suivre...

OTR : Les professionnels de la communication formés sur les notions de la fiscalité

L'Office Togolais de Recette (OTR) a organisé une formation sur les fondamentaux de la fiscalité qui s'est déroulée le 27 et 30 novembre à l'endroit d'une vingtaine de professionnels de la communication à Lomé.

Par Dodo ABALO

Cette session de formation qui s'est étalée sur (02) jours met un accent particulier sur les différents régimes d'impôts et les opportunités qu'ils offrent.

Il s'agit notamment des impôts directs et impôts locaux dont la Taxe Professionnelle Unique (TPU), l'impôt sur le Revenu des Personnes (IRPP), la TVA et la patente, entre autres.

Cette formation a permis aux professionnels des médias de savoir les personnes imposées et celles indisposées par ces différents régimes fiscaux.

La finalité de cette formation,



La table lors de la formation

c'est de contribuer de façon efficace à la promotion du civisme fiscal. L'autre objectif visé par cette formation, c'est permettre aussi aux hommes et femmes de média de se familiariser aux termes fiscaux mais aussi de donner un contenu scientifique aux articles et émissions sur la fiscalité.

Le brillant quadrio (Doouda

GUEDIKOUMA, vérificateur à l'OTR ; Essodokam ABABO-HOU, inspecteur des impôts vérificateur CSP ; Basile TEKPOLOU de la direction des grandes entreprises et Bakafatine BANQUE, juriste consultant, employé à l'OTR) qui ont encadré les journalistes a été satisfait du déroulement de la formation dans sa globalité.

" Il faut dire que la formation dans sa globalité a été une satisfaction ; et nous avons beaucoup apprécié votre sens de professionnalisme et de responsabilité, la qualité d'écoute dont vous avez fait preuve et votre facilité à assimiler la formation que nous avons dispensée. Les attentes de l'OTR est que vous puissiez vulgariser les notions apprises ici. La loi donne la possibilité au contribuable de pouvoir contester une imposition mise à sa charge qu'il estime qu'elle n'est pas fondée. Pour contredire un recourt il faut d'abord saisir le service des impôts dont vous dépendez et ce service va vous répondre (c'est ce qu'on appelle demande de contentieux administratif au niveau du service contentieux de l'OTR) et si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez aller vers les tribunaux ", a indiqué Bakafatine BANQUE, un des **formateurs**.

Le ROTARY club Lomé Azur désinfecte l'école MATI

Dans la suite logique des actions menée par le ROTARY dans la lutte contre le Covid 19, il a été initié une opération de désinfection de l'école primaire MATI sis à Lomé. Les huit salles de classe et bureaux ont été abondamment arrosés de produit désinfectant et à l'ultraviolet à la grande satisfaction des dirigeants de l'établissements scolaires.

Le Directeur Administratif de cette école privée, Samuel Agbo, s'est dit honoré de l'intérêt porté par le rotary club Lomé Azur à son institution scolaire, sans toutefois oublier, au nom du premier responsable de l'école et des parents et élèves, de remercier le Rotary Club Lomé Azur pour la sollicitude à leur égard. " Cette

action de désinfection des classes va redonner confiance à tout le monde, en particulier les parents et élèves", a-t-il dit .

Le Président de Rotary Club Lomé Azur n'en est pas peu fier, car le Club service perpétue ainsi ses actions de bonnes grâces depuis la survenue de la pandémie de la Covid 19. A en croire Jean Claude AGBODO, le Rotary Club Togo en général et Rotary Club Lomé-Azur en particulier est bien connu pour ses diverses actions. Dans le cadre de la lutte contre ce virus à couronne, les membres ont eu à effectuer des dons de dispositifs de lave-mains, des bavettes (cache-nez), de gel hydro-alcooliques, des savons liquides au gouvernement et aux communes. " On s'est dit que la Covid19 cons-



Photo de famille

titue un temps majeur pour de nouvelles actions. C'est pour cela nous avons choisi de nous occuper de nos jeunes frères des écoles qui ont repris les études pour pouvoir désinfecter leur lieu de travail.

Nous avons commencé avec l'Ecole Mati et nous allons faire le travail étape par étape ", a indiqué Michel Hoffer, le Président de la commission Action à Rotary Club Lomé Azur.

Fidèle à sa tradition, le Rotary Club Lomé Azur n'entend pas s'arrêter en si bon chemin. Une campagne de sensibilisation est dans les starting blocks. Il s'agira d'une campagne de prévention routière au niveau de certains grands carrefours de la capitale pour faire prendre conscience aux usagers des dégâts des accidents de la route et des bienfaits du respect du code de la route.

Ces actions donneront, à coup sûr, l'envie à d'autres structures d'emboîter les pas du Rotary Club Lomé Azur pour le bien de la **population**.

La fête traditionnelle des Akposso-Akébou réduite à sa plus simple expression cette année

Comme toutes les célébrations des fêtes et coutumes traditionnelles ; OVAZU, la fête des fonios chez les Akposso ne sera pas célébrée avec fastes cette année. Les restrictions imposées par les autorités dans le cadre de la lutte contre le Covid 19 en sont la cause.

Une assise du ministre Lamadokou pierre avec le comité d'organisation d'Ovazu, les préfets, les maires et les chefs cantons du grand Akposso-akébou a entériné cette décision. Seuls, les rituels dans les sanctuaires se feront.

Généralement célébrée le 2e samedi de décembre de chaque année, de façon tournante dans



La table d'honneur lors de la rencontre.

les préfectures AMOU, WAWA et Akébou, OVAZU est, au-delà de l'aspect rituel, une occasion de retrouvaille pour les fils et filles du peuple Akposso du Togo, du Ghana et de la

Diaspora. Elle est aussi une occasion pour de nombreux touristes en provenance de pays étrangers de découvrir la région et ses habitants avec leur habitudes alimentaire et vestimentaires

Zozo

POLITIQUE : PERSONNE DANS LES RUES

La manifestation interdite-organisée samedi par les opposants du mouvement DMK (Dynamique



Monseigneur Kpodzro) n'a pas eu lieu. La police s'était déployée tout au long de l'itinéraire, mais aucun militant à l'horizon. En raison de la pandémie, aucun rassemblement politique ou culturel n'est autorisé en ce moment. Mais pour Brigitte Adjama-gbo-Johnson, la coordinatrice de la DMK, ces impératifs sanitaires ne sont que des prétextes pour empêcher les opposants de s'exprimer. **Source : @republicoftogo.com**

SOCIÉTÉ : NON RESPECT DU PROTOCOLE

SANITAIRE

Tous les lieux de culte ont eu l'autorisation de rouvrir



après des mois de fermeture liée à la pandémie. A l'exception de Lomé où la circulation virale est toujours forte. Mais les églises, temples et mosquées sont sous la menace d'une nouvelle fermeture car les mesures barrières et la distanciation sociale ne sont pas ou peu respectées.

Pointée du doigt, l'organisation de veillées de nuit. Une disposition qui n'est pas autorisée et qui est propice à la circulation du virus.

"Les cultes de nuit, les veillées de prières ainsi que les veillées funèbres sont et demeurent interdits conformément aux directives du gouvernement en date du 10 juillet 2020", rappelle la direction des cultes.

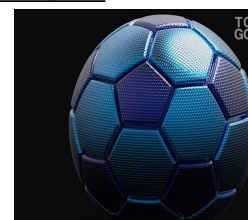
Et tout contrevenant s'expose à la fermeture immédiate du lieu de culte.

Source : @republicoftogo.com

SPORT : LES JEUNES EPERVIER FONT

MIEUX QUE LEURS AÎNÉS

Les Eperviers U20 (moins de 20 ans) se sont imposés samedi par 2 buts à 1 face à l'équipe nationale marocaine.



Ce match amical s'est déroulé au Maroc dans le cadre des préparatifs du tournoi de l'UFOA B qui aura lieu du 5 au 19 décembre prochain au Bénin.

Un second match amical, toujours contre les marocains est prévu le 1er décembre.

Les Eperviers U20 affronteront le Niger, le Burkina Faso et le Bénin.

Source : @republicoftogo.com

SOCIÉTÉ : FIN DE PARCOURS POUR

BARAKACITY

Le Conseil d'État français a confirmé mercredi la dissolution de BarakaCity. Cette sulfureuse ONG était dirigée par Driss Sihamedi, chantre de l'islamisme radical. L'association incitait à la haine, entretenait des relations au sein de la mouvance islamiste radicale, se complaisait à justifier des actes terroristes.

Driss Sihamedi avait effectué un voyage au Togo en 2013. Il déclarait à l'époque vouloir construire 48 puits dans 35 villages du pays à dominante musulmane. Il avait affirmé à l'époque investir un million d'euros dans ce projet dont personne n'a plus jamais entendu parler. Cette action de 'générosité' s'apparentait plutôt à du prosélytisme.



CARTE LEADER VISA

Sécurité, fiabilité et rapidité,
utilisable partout dans le monde

- Retraits GAB
- Achats en ligne
- Paiements TPE

